

l'Ancinnois

Bulletin municipal



N°2 • Décembre 2021

Édito du Maire



Chères Ancinnoises,
Chers Ancinnois,

Quel'on soit conseiller municipal, adjoint ou maire, une seule chose nous anime : faire avancer les projets pour notre commune, pour nos enfants et pour vous. Ainsi que nous nous y étions engagés Ancinnes a connu beaucoup de changements en 2021.

DU CÔTÉ DES CHANGEMENTS...

2021 a été marquée par des événements particuliers. En effet, Ancinnes s'est inscrite sur le circuit de la 2^{ème} DB et s'est équipée d'une Borne « Leclerc ». Moment particulièrement

apprécié des Ancinnois avec une forte mobilisation pour l'inauguration qui a eu lieu le 11 Août.

Ancinnes a également vu le départ à la retraite de son médecin de campagne Hubert De La Bretèche. Après de nombreuses années à exercer la médecine celui-ci nous quitte pour une retraite bien méritée.

Le 31 octobre dernier, Madame Valérie Malherbe, adjointe administrative en charge de l'accueil à la mairie a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté ses fonctions. L'ensemble du conseil municipal tient à la remercier pour son engagement au sein de notre collectivité

durant 16 ans et lui souhaite une excellente retraite. Ainsi, Mme Aurélia Gaucher, qui a pris ses fonctions le 29 novembre 2021, remplacera Mme Malherbe et vous accueillera à la mairie. Forte d'une expérience au sein de la mairie d'Alençon, nous sommes ravis de l'accueillir dans notre collectivité et nous lui souhaitons de s'épanouir dans ce nouveau poste.

Nous souhaitons également la bienvenue à Cécilia Moriceau et Florent Hersant qui ont rejoint le service scolaire pour l'un et le service technique pour l'autre.



DU CÔTÉ DES TRAVAUX ...

Les travaux de réalisation du commerce multi-services ont débuté et s'achèveront au premier semestre 2022. C'est un des projets phares de notre mandature car essentiel pour la revitalisation de notre village. En parallèle le recrutement des futurs gérants est également en cours par notre partenaire «1000 cafés». Nous leurs offrirons le meilleur accueil et je sais que vous serez au rendez-vous pour faire vivre ce commerce de proximité.

Le projet de la création de ce commerce est estimé à 281 763,49€ (hors taxes).

Afin de pouvoir le réaliser, la commune d'Ancinnes a sollicité les acteurs publics locaux, nationaux et européens.

Ainsi, nous avons le soutien de l'Union Européenne (50 000 € - en attente de la décision), de l'État (63 930 €), du Conseil Régional des Pays de la Loire (49 580 €) et du Conseil Départemental de la Sarthe (35 000 €), soit une aide totale de 198 510 € soit 70,45% du coût de l'opération.

Le reste à charge pour la commune est de 83 253,49 € soit 29,55 % du coût de l'opération.

Toujours dans le registre des travaux, le remplacement d'une partie du réseau

d'eau vétuste est également terminé. Ces travaux ont été réalisés et financés à l'initiative du syndicat d'eau de Champfleur-Gesnes le Gandelin pour un montant de 250 000 €.



Cette année, notre commune s'est également dotée d'un city stade, structure très appréciée de nos enfants, pour la pratique des activités physiques et subventionné à hauteur de 70%.

Le dossier gymnase, ouvert en 2015, a été définitivement clos voici quelques semaines. Que ce soit l'étanchéité, le changement des dalles du plafond, les peintures des vestiaires ou la faïence dans les douches, tous les travaux d'entretien et de réfection ont été menés à bien.

Les parkings de l'école et de la bascule ont été refaits, ainsi que les trottoirs les plus abîmés. D'autres aménagements de la voirie sont en projet : remplacement des plots de béton sur le parking du collège par des barrières ainsi que l'implantation de potelets devant la borne de la 2^{ème} DB.

Un plan quinquennal de remplacement de nos candélabres a également débuté cette année. L'objectif étant de rendre moins énergivore notre éclairage public.

Parallèlement, l'accessibilité aux handicapés de nos bâtiments publics est désormais réglementairement conforme. Il était nécessaire de mettre en conformité nombre de nos locaux : l'école, le gymnase, la MAM, le chalet, le centre culturel ainsi que la mairie répondent maintenant aux normes édictées par le code de la construction.

En ce qui concerne l'église Saint Pierre et Saint Paul, des travaux de démossage et de réfection de toiture sont en cours. Un projet de classement des peintures de Pierre-Honoré Chadaigne est également à l'étude afin de sauver ce patrimoine unique en Sarthe.



Nous avons également rénové notre jardin du souvenir en réaménageant un lieu dans lequel les familles des défunts peuvent se recueillir.

Pour 2022, les travaux de la déchetterie d'Ancinnes vont débuter. Ce centre de collecte des déchets permettra aux Ancinnois d'avoir un service fonctionnel et proche de notre commune. Ce projet sera intégralement piloté et financé par la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.

L'opérateur ORANGE a mis en place un mat de téléphonie 4G pour une meilleure couverture du réseau.

Certains Ancinnois étaient effectivement dans une zone blanche. Cette opération permet de revaloriser notre ancienne décharge municipale située au lieu-dit La Guettière, puisque l'opérateur loue la partie du terrain sur laquelle il s'est implanté.



Enfin la fibre arrive à Ancinnes, des travaux de déploiement sont en cours sur tout notre territoire. Le conseil municipal a décidé de financer la première taille des arbres et haies, pour faciliter le déploiement de la fibre. L'entretien des haies et des arbres restera à la charge des propriétaires.

Pour moi, imaginer l'avenir de notre commune, c'est aussi mener des études spécifiques d'aménagements des espaces publics. Des devis vont être demandés pour rénover notre bourg, mais également pour faire un diagnostic de l'état de notre réseau d'eaux usées et pluviales. Une réflexion sera également conduite concernant l'ancienne cantine.

Comme vous pouvez le constater, de nombreux projets ont d'ores et déjà abouti, d'autres sont en cours et certains sont encore en gestation.

Enfin, l'année 2022 sera l'année de rendez-vous électoraux. Je peux d'ores et déjà vous annoncer les dates du 10 et 24 avril 2022 pour les élections présidentielles et le 12 et 19 juin pour les élections législatives.

Pour terminer, je tiens à remercier les bénévoles des différentes associations et commissions, qui participent activement à la vie de la commune et à son dynamisme. Je remercie aussi très chaleureusement les adjoints, les conseillers et le personnel municipal pour leur travail et l'aide qu'ils m'apportent dans la conduite des affaires de la commune.

Malgré les événements qui ont pu toucher et affecter certains d'entre vous, je vous souhaite, au nom de tout le conseil municipal, une très belle année 2022 à toutes et à tous pour vos projets personnels et professionnels, ainsi qu'une bonne santé.

Denis ASSIER
Maire d'Ancinnes

► Le conseil



Denis ASSIER
Maire
Pompier professionnel



Jean-Philippe BODEREAU
Maire adjoint
délégué aux travaux.
Plombier retraité



Romain HUTEREAU
Maire adjoint,
délégué aux finances
et à l'administration.
Infirmier



Frédéric PESNEAU
Maire adjoint d
élégué au numérique,
à la communication
et au service technique.
Enseignant



Maryline SANGLEBOEUF
Maire adjointe
déléguée aux affaires sociales
et à la scolarité.
Agent territoriale retraitée



Émilie BLOSSIER
Conseillère municipale.
Diététicienne



Anthony CHAMBIER
Conseiller municipal.
Technicien de bureau d'études
menuiserie



Olivier COLLET
Conseiller municipal.
Agent des eaux



Céline HARDOUIN
Conseillère municipale.
Coiffeuse



Ingrid HÉRAULT
Conseillère municipale.
Agricultrice



Ghislaine LANOS
Conseillère municipale.
Agent territoriale retraitée



Daniel RICORDEAU
Conseiller municipal.
Transporteur routier retraité



Véronique ROUSSEAU
Conseillère municipale.
Assistante administrative



Paméla ROZEL
Conseillère municipale.
Agent administratif

► Notre école

Notre école a définitivement retrouvé sa jeunesse pour cette rentrée 2021. Les dernières touches de peinture ont été données durant l'été. Je remercie tous les bénévoles qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour finaliser ce beau projet collaboratif.

Notre école à la rentrée de Septembre 2021 réunit 119 élèves répartis sur 6 classes de la petite section au CM2.

En cette saison automnale, et suite au protocole sanitaire, le masque en classe pour les élèves a refait son grand retour. Le courage et l'abnégation de ces derniers sont à saluer. Même s'il est difficile parfois de garder le masque durant plusieurs heures, tous les élèves du CP au CM2 se sont prêtés à l'exercice avec bonne humeur et fatalisme.



Un grand merci et BRAVO à tous les enfants....

Anne Noyer

Communauté de Communes

► Haute Sarthe Alpes Mancelles

La communauté de Commune Haute Sarthe Alpes Mancelles (CCHSAM) vient d'établir un projet de territoire pour la période 2021-2026. Cette feuille de route politique sera un document de référence unique évolutif dans le mandat en cours.

Ce document, est élaboré à partir d'un diagnostic partagé, il vient consolider l'existant et affirmer des axes stratégiques pour notre territoire.

Le projet de territoire a été élaboré avec les commissions communautaires, regroupant des élus communautaires et municipaux, la conférence des Maires, le conseil de Développement, les services communautaires et les différents partenaires (Etat, Région, Département, CAF, MSA...).



Le conseil communautaire du 25 octobre 2021 a permis de faire une synthèse de notre CDC. La population est de 23378 habitants, 30% des ménages sont des familles avec enfants dont 21% monoparentales et nous comptons 230 naissances par an. Il est à noter également que 30% des personnes ont plus de 60 ans. Notre territoire est marqué par une relative stabilité démographique, mais par une diminution de la part des trentenaires et quarantenaires

avec enfants et un vieillissement de la population.

Enfin il est à noter que 47 % de foyers fiscaux sont imposés en 2019 et que le taux de chômage est à 12 % à l'échelle de la CDC avec une proportion plus forte pour les 15-24 ans.

Pour répondre aux différentes problématiques de la communauté de communes, le projet de territoire s'appuie sur 4 enjeux principaux à savoir :

- La compétitivité économique et touristique du territoire et l'emploi local.
- La cohésion sociale sur la CCHSAM
- La transition écologique
- L'identité intercommunale-Esprit communautaire « faire territoire » sur la CCHSAM

► Vivre à Ancinnes

ENTRETIEN ET SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL D'ANCINNES

Des travaux de démaillage et de nettoyage des chéneaux de l'église ont été programmés. Ils font suite à l'obturation des huis du clocher afin d'empêcher les pigeons de venir y nicher.

Par ailleurs, les peintures de notre église se sont rapidement dégradées ces dernières années, mettant à mal un patrimoine unique en Sarthe.

En effet, Saint-Pierre et Saint Paul d'Ancinnes est la seule église entièrement peinte dans notre département et l'une des dernières de la région.

C'est pourquoi une demande de classement au titre des Monuments Historiques a été déposée, afin de pouvoir bénéficier de subventions qui permettraient de mener à bien la réfection de ce lieu de culte. Un dossier a été monté et distribué à de nombreux élus locaux, Députés, Sénateurs, et Ministres, afin d'appuyer notre demande et d'en faciliter l'aboutissement.

Ce document est consultable sur le site de la mairie : www.ancinnes.fr

BIENVENUE À L'ABBÉ GAUTIER TERRAL

L'Abbé Gaëtan de Bodard, après avoir exercé son ministère de Curé en Sarthe durant 12 ans dont cinq années dans le Nord-Sarthe, a souhaité retourner au diocèse aux armées où il avait déjà servi pendant 3 ans, de 2006 à 2009.

Son successeur, l'Abbé Gautier Terral, âgé de 39 ans Vicaire de Sablé, l'a remplacé dans ses offices depuis quelques mois.

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

La commune d'Ancinnes propose à la location le Centre Culturel, la salle Maxime Cornueil, le Chalet de l'Étang de l'Oisellerie pouvant être louées par les particuliers, associations et entreprises, ainsi que le gymnase municipal dont la location est réservée aux associations et aux entreprises uniquement. Dans le cadre d'une amélioration de la qualité du service public, le service administratif de la mairie a procédé à la mise à jour des contrats de location et du règlement intérieur de chacune des salles. Afin de faciliter vos démarches vous pouvez retrouver l'ensemble des documents nécessaires à la location d'une salle (contrat, règlement intérieur, tarif, ...) sur le site internet www.ancinnes.fr, rubrique cadre de vie → salles municipales.

CRÉATION D'UNE PLATEFORME DE MONTGOLFIÈRE

L'un de nos conseillers municipaux a obtenu l'autorisation de créer une plateforme de décollage auprès de la préfecture. Vous pourrez donc régulièrement apercevoir des ballons qui prendront leur envol depuis le terrain situé derrière le gymnase.



CITY-STADE

Vous avez constaté le changement du square de Schwarme, plus connu sous le nom d'Espace Champêtre. Nous avons dédié cet espace aux plus jeunes en y implantant un city-stade à l'emplacement de l'ancien terrain de handball, autour duquel une piste d'athlétisme a été dessinée. Le mur de tennis a été repeint par un graffeur alençonnais, Alexandre Marnat, qui a également laissé s'exprimer la créativité des adolescents présents lors de ses interventions. Les terrains de basketball ont été redessinés et le terrain de tennis en partie restauré.



ENTRETIEN DES TROTTOIRS

L'entretien de la ville, c'est nous & vous !

Pour garder ma ville propre, j'entretiens mon trottoir naturellement

3 SOLUTIONS NATURELLES :

- BINAGE
- ARRACHAGE
- EAU BOUILLANTE, VINAIGRE BLANC ET GROS SEL



Le nettoyage du trottoir est à la charge du riverain sur toute la longueur de son habitation.

- Il concerne :
- LE BALAYAGE
 - LE DÉSHERBAGE
 - LE DÉMOUSSAGE

JARDIN BRIÈRE

Le 14 juillet dernier, lors de la fête nationale, nous avons inauguré l'Espace Brière. Ce jardin autrefois rattaché à la maison de Monsieur et Madame Brière a été racheté par la municipalité il y a quelques années. Les travaux paysagers entrepris en hiver dernier ont permis de créer un lieu convivial adossé à l'espace culturel qui pourra être loué pour les événements privés.



ABRI-VÉLOS

Un abri pour vélos a été bâti et posé au centre du bourg. Son emplacement a été mûrement réfléchi pour qu'il puisse bénéficier au plus grand nombre, que l'on vienne à la mairie, à la poste, ou à la bibliothèque.

Il permettra également de garer son vélo lorsque l'on souhaitera se rendre au commerce multiservices.

D'autres racks à vélos ont été posés à l'école primaire, ou le seront prochainement à proximité du city-stade.

DÉCHETTERIE DE LA MALADRIE

Ancinnes verra la construction d'une déchetterie pour 2022, au lieu-dit « La Maladrerie » à proximité de Bourg-le-Roi pour un montant proche de 500 000 €. Ce centre de collecte sera ouvert quelques jours par semaine et viendra en complément des déchetteries de Saint-Ouen-de-Mimbré et de Beaumont-sur-Sarthe.

BORNE DU SERMENT DE KOUFFRA

Le 11 août, le jour de la commémoration de la libération d'Ancinnes de l'occupation allemande en 1944, nous avons inauguré, en compagnie de Mme Labrette-Ménager, Conseillère départementale, du Général Michel, de Mme Lebarbenchon, Maire de Saint-Martin-de-Varreville et initiatrice du projet, une borne du Serment de Kouffra qui balise la progression de la 2^{ème} DB du Général Leclerc.



Incivilités



CONDUITE DANGEREUSE

Des panneaux STOP ont été placés aux entrées de la commune sur la D19. Nombreux sont les conducteurs qui ne les respectent pas. Il est essentiel de maîtriser sa vitesse, notamment aux abords des établissements scolaires.

Nous avons constaté également des détériorations du mobilier urbain dont les responsables n'ont pas jugé bon de se faire connaître.

CONTAINERS DE TRI SÉLECTIF

Notre commune a été victime d'actes malveillants aux alentours des containers de tri sélectif dont l'un d'entre eux a brûlé au cours de l'année passée. Nous rappelons que ces endroits doivent rester propres et qu'il en va de la responsabilité de chacun de placer ses déchets dans les points d'apports volontaires et non devant les bennes.

BRÛLAGE INTERDIT

Nous rappelons que le brûlage des déchets verts et des déchets ménagers par les particuliers est interdit depuis 2011 par circulaire ministérielle : outre les émanations de fumée causant parfois des troubles du voisinage, l'incinération des déchets verts dégage de nombreux polluants.

50 kg de déchets verts brûlés c'est...

*émis dans l'air de particules polluantes

- ...6000 km** parcourus par une voiture diesel récente (18400 km par une voiture essence)
- ...3 mois** de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fioul
- ...plus de 100 trajets** aller-retour, selon le véhicule, pour rejoindre une déchèterie située à 20 km

L'entretien du jardin pour un particulier génère des déchets verts que l'on estime en moyenne en France à 160 kilos par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9% des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre. Cette combustion est peu performante et polluée d'autant plus que les végétaux sont humides.

(source ADÉME)

Le brûlage à l'air libre des déchets verts : **c'est interdit !**

Article L541-21-1, II du code de l'environnement depuis le 10/02/2020

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, le **brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants*** en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut **être accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

L'**utilisation** et la **vente** d'équipements et d'incinérateurs de jardins est **interdite**.

Sanction

Brûler vos déchets verts vous expose à une **contravention de 750 euros** (art. R541-78, 14° du code de l'environnement).

Ne brûlez plus vos déchets verts, **valorisez les !**

Le compostage domestique

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes...pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !

Le broyage et le paillage

Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce : le **tente mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

La déchèterie

Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

Plus de 300 déchèteries couvrent la région Pays de la Loire.

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Mise à jour 2021

DÉJECTIONS CANINES

Nous rappelons également aux propriétaires de chiens qu'ils sont responsables des déjections de leurs animaux domestiques. Trop de souillures sont laissées sur les parties enherbées jouxtant la mairie, ainsi que sur le terrain de foot.





TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Le conseil municipal, par délibération en date du 15 mars 2021, a adopté l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) sur la commune d'Ancinnes. Cette taxe vise les propriétaires qui possèdent un logement à usage d'habitation, vacant depuis plus de 2 ans consécutifs au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Ainsi, la taxe sera effective à partir de 2023 pour notre village.

Pour information, les logements habités plus de 90 jours consécutifs dans l'année, subissant une vacance involontaire (le propriétaire cherche un locataire ou un acquéreur), nécessitant des travaux importants pour être habitable (plus de 25 % de la valeur du logement) et les résidences secondaires meublées soumises à la taxe d'habitation ne sont pas concernés par cette taxe.

Le taux applicable pour la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) correspond au taux communal de la taxe d'habitation de la commune, majoré, le cas échéant, du taux de l'EPCI dont elle est membre. Il faut ensuite y ajouter des frais de gestion de 8 % et éventuellement un prélèvement pour base élevée.

TAXE FONCIÈRE



La mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation a pris effet cette année. Cette réforme fiscale entraîne une perte de recettes pour les communes, c'est pourquoi, le Gouvernement, pour pallier ces pertes, a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière du bâti aux communes. Pour cela, dans le cadre du vote des taux pour 2021, les communes ont délibéré pour établir le nouveau taux correspondant à l'addition du taux communal avec celui du département. Pour la commune d'Ancinnes, le nouveau taux pour 2021 se décompose ainsi :

- Taux communal 2020 : 25,63
- Taux départemental 2020 : 20,72
- Taux communal 2021 : 46,35 (25,63 + 20,72)

Sur vos avis d'imposition reçus dernièrement, vous pouvez voir apparaître ce nouveau taux communal et la suppression de la ligne du taux départemental. Le département, quant à lui, se voit attribuer une part de la TVA pour compenser la perte du produit de la taxe foncière sur le bâti.



TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement est une taxe locale perçue par la commune, le Département et la Région sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments qui sont réalisées dès lors qu'une autorisation d'urbanisme est requise. Après un comparatif des taux appliqués sur les communes voisines, le conseil municipal a constaté un écart important et a décidé de réviser le taux pour la part communal en maintenant une seule zone et en appliquant le taux de 2,50%. En appliquant ce taux, Ancinnes reste dans la liste des communes aux taux les plus bas. Ce taux sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2022.



TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La perte de notre eau et le rattachement au SAEP de Champfleury - Gesnes-le-Gandelin aura eu pour conséquence directe une augmentation du prix du m³ selon le tableau suivant :

	2020	2021	2022
De 0 à 200 m ³	1 €	1.08 €	1.18 €
De 200 à 1000 m ³	0.71 €	0.78 €	0.85 €
Plus de 1000 m ³	0.62 €	0.64 €	0.67 €

Les abonnements des compteurs ordinaires 15/20 ont, eux aussi augmenté, passant de 80,50 € par an à 85 € par an. Les tarifs poursuivront leur progression pour rejoindre ceux pratiqués dans les autres communes du syndicat à l'horizon 2025.

Autre conséquence directe de la perte de l'eau, le budget assainissement dont le déficit était jusqu'alors compensé par les bénéfices de la vente d'eau, se trouvait déséquilibré. Le budget général ne pouvant abonder un budget indépendant, le conseil municipal s'est vu contraint de facturer un abonnement de 40 €, ainsi que d'augmenter le prix du m³ qui est passé de 1,87 € à 1,94 €.

► Du côté des associations

Aide communale aux associations

Le conseil municipal souhaite maintenir sa politique d'accompagnement des associations œuvrant sur le territoire communal. Comme chaque année, les associations pourront déposer auprès de la mairie une demande de subvention, au plus tard le 31 décembre 2021. Les dossiers seront instruits en janvier pour être présentés par M. HUTEREAU, Maire Adjoint aux finances et au budget, en commission des finances en février, puis au conseil municipal en mars 2022. Afin de permettre aux membres de la commission et du conseil municipal d'étudier avec précision les demandes et attribuer le montant le plus juste permettant d'accompagner les associations dans leurs projets, un nouveau dossier de demande de subvention a été mis en place en deux versions, un premier pour toutes les associations et un second spécifique pour les associations sportives.

Les formulaires sont disponibles sur le site internet de la commune www.ancinnes.fr, rubrique vie associative → les aides aux associations.

• ASSOCIATION DES AMIS DU MANOIR DE COUESME

- **Nicolas Rozier peintre a été accueilli en résidence de mai à juin** ; il a réalisé 7 très grandes toiles dans la grange aux arcades. Le pot de vernissage a clôturé cette résidence en présence notamment de la responsable du Parc Normandie-Maine et de la maire adjointe à la Culture du Mans.

- **Exposition 2021 « C'est quand qu'on va où ? »**
Sculptures, céramiques et peintures présentés par Pierre Amourette et Sylvie Mazereau ; 550 visiteurs ont découvert les œuvres exposées dans le jardin de Couesme entre le 4 et le 26 septembre 2021.

- **Assemblée générale 2021**
des adhérents de l'association (13 septembre 2021)
29 adhérents présents ou représentés.

- **Accueil de visiteurs individuels ou de groupe**
pour des visites guidées notamment pendant les Journées Européennes du Patrimoine (250 visiteurs).

- Annulation du marché de Noël 2021

La situation sanitaire actuelle et les incertitudes pesant sur les mois qui viennent empêchent de prévoir sereinement la tenue du marché de Noël 2021 tant du point de vue des contrôles sur place que de son organisation.

- Exposition prévue du samedi 3 septembre au dimanche 25 septembre 2022 :

Entre Terre et Fer.
Sculptures métalliques de Didier Dantras
et Céramiques de Patricia Beaudoin.



• L'ASSOCIATION LES AMIS DE L'ORGUE D'ANCINNES A ÉTÉ HEUREUSE DE LA RÉUSSITE DU CONCERT

« Orgue et instruments anciens » organisé le 10 octobre dernier. L'orgue ne nous a pas déçus.

Un beau moment de convivialité après cette période difficile.



• ON SE BOUGE !



Atelier théâtre ON SE BOUGE

L'association On se Bouge propose depuis plus de 15 ans un atelier théâtre familial (à partir de 14 ans) encadré par le metteur en scène Hubert Jégat de CréatureS compagnie. Des pièces classiques au théâtre contemporain, la troupe amateur monte un spectacle qu'elle partage avec le public lors de représentations.

Renseignements et inscriptions
au 06 38 67 36 71

Venez découvrir, jouer un rôle, vous amuser !
Nous vous accueillons pour des séances de découverte /

Le Mercredi soir
de 20h30 à 22h
Centre Culturel
Ancinnes



• MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

La Mam a des horaires qui sont actuellement de 6h00 à 18h30. Ces horaires sont amenés à varier selon les besoins.

La Mam est au complet jusqu'en septembre 2023, date à laquelle des places se libéreront.

Nous voulons remercier la commune d'Ancinnes et ses élus pour leur soutien depuis plus de 6 ans.

Pour contacter la Mam : 02 33 32 89 61



• LES JUDOKAS ANCINNOIS ONT FAIT LEUR RENTRÉE

Le 03 septembre, le Judo Club d'Ancinnes a fait sa rentrée en accueillant les enfants à partir de 5 ans dans la salle de motricité de l'école.

Deux cours sont assurés par le professeur André Boutin ceinture noire 7^{ème} Dan, tous les vendredis de 17h30 à 18h15 et 18h15 à 19h15.

La rentrée sur les tatamis !

Après deux saisons compliquées dues à la pandémie, nos petits judokas ont retrouvé les tatamis avec plaisir et motivation et se sont très rapidement remis au travail avec leur nouvelle ceinture obtenue à la fin de la saison 2020/2021.

Réussir à s'imposer dans les différentes compétitions s'ils le souhaitent et décrocher de nouvelles ceintures seront les objectifs de la saison. Mais c'est aussi, pour les nouveaux inscrits, le début d'une aventure sportive

avec un code moral, des cours de qualité, des tournois, ... Le judo est un sport accessible à tous sans critères d'aptitude physique. Les débutants ont même la possibilité d'effectuer deux séances d'essai avant de prendre une décision. Les inscriptions sont toujours possibles et à tarif préférentiel à partir du mois de Janvier. Vous pourrez donc rejoindre le club dans une ambiance conviviale.

Pour tout renseignement : judoancinnes@gmail.com 07 85 35 53 69

• GYM TEND'ANCINNES

Sur des rythmes actuels, nous pratiquons diverses techniques de renforcement musculaire et cardiovasculaire (Circuit cardio-training, HIIT, bodycombat, corde à sauter, abdominaux etc...), mais aussi des méthodes douces (pilates, yoga, stretching, bodyzen...).

Autant d'activités sport santé qui permettent de varier les cours et de ne pas s'ennuyer ! Les cours se déroulent les lundis de 18h45 à 19h45 à la salle polyvalente. **Renseignements auprès de Maryline Charpentier (présidente de l'association) au 06 74 65 08 09.**

• ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS D'ANCINNES COMBATTANTS ALGÉRIE, TUNISIE, MAROC

Cette association a vu le jour en 1975, et, depuis cette date, j'en assume la présidence avec M. Roger Roustin, Vice-Président. Au début, elle était composée de 36 adhérents. Une grande famille s'est formée et nous prenons plaisir à organiser de nombreux dîners dansants avec succès.

Hélas, au fil du temps, beaucoup nous ont quittés, à tel point que nous nous retrouvons sans porte-drapeau.

C'est pourquoi je lance un appel à la population avec l'espoir de trouver une personne dévouée, homme ou femme, jeune fille ou jeune garçon, pour assumer cette

fonction lors des diverses cérémonies commémoratives de la commune.

Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à le faire savoir en vous manifestant à la mairie, ou directement en prenant contact auprès de moi à mon domicile (**4, rue de la Forêt à Ancinnes**) ou encore par téléphone au **06 33 24 87 36**. Nous invitons également toute personne ayant combattu en mission extérieure à venir nous rejoindre à l'association.

Le Président, Bernard Ruel



• GÉNÉRATIONS MOUVEMENT

Toutes les activités et actions ajournées en 2021 à cause de la pandémie seront reportées en 2022.

Il serait trop long de les énumérer ici !!!

• COMITE DE JUMELAGE ANCINNES-SCHWARME

Manifestations prévues en 2022 :

- LOTO dimanche 24 avril 2022 en matinée
- Réception d'un groupe de famille Allemande le week-end de l'Ascension 2022 (du mercredi 25 au dimanche 29 mai 2022)



► Opération « 1 naissance, 1 arbre »

L'ARBRE EST AU CŒUR DU PAYSAGE DES PAYS DE LA LOIRE AVEC 11 % DU TERRITOIRE OCCUPÉ PAR DES FORÊTS ET 160 000 KMS DE HAIES CONSTITUANT LE BOCAGE.

A travers l'opération régionale « Une naissance, un arbre », chaque bébé Ligérien (40 000 naissances comptabilisées par an en Pays de la Loire) pourra devenir le parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance. Ainsi, au titre de cette opération, la Région apporte un financement aux collectivités volontaires, à hauteur de 15€ par arbre planté.

Le conseil municipal a fait le choix de s'inscrire dans cette démarche et de participer à l'opération en faisant le choix de reconstituer un verger à la lagune, au lieu-dit « Les Rottes ». Historiquement, le terrain où se situe la lagune était un verger constitué de pommiers. Choisir de reconstituer ce verger c'est participer à une démarche éco-responsable mais c'est

aussi rétablir l'habitat naturel d'animaux sauvages, comme la chouette chevêche.

Cette année, l'opération consistera à la plantation de 9 arbres fruitiers, correspondant aux 9 naissances de l'année 2020.



► Association environnement Nord - Sarthe



RESTER VIGILANTS ET LUCIDES

Malgré les difficultés dues à la pandémie, notre association a pu tenir son assemblée générale début octobre et travailler dans diverses directions à la défense de notre environnement : demande de réhabilitation d'un chemin rural sur St Paul le Gaultier (en mai puis en novembre avec « Rando Alpes Mancelles ») ; participation au « comité de suivi » et à l'« atelier riverains » du projet éolien sur Béthon et Champfleur (en septembre et octobre derniers) ; réunion avec des agriculteurs et la chambre d'agriculture autour d'un projet de méthanisation sur Rouessé-Fontaine (à la mi-octobre). Dans les deux derniers cas, nous avons posé des questions pour connaître la compatibilité des projets en question avec la sauvegarde de notre environnement et nous avons obtenu des réponses plutôt rassurantes (cela étant, la vigilance reste de mise).

Au reste, il nous semble utile d'attirer l'attention de tous sur une information qui concerne le « jour du dépassement » (c'est la date à laquelle l'humanité entame son capital commun pour avoir déjà consommé les ressources naturelles que la Terre peut lui fournir en un an) : d'après

plusieurs journaux, ce dépassement a eu lieu cette année le 29 juillet (contre le 22 août en 2020 et le 29 juillet en 2019) : or il s'avère que ces différences ont pour origine les confinements imposés suite au Covid.

Cela nous montre que des actions visant à limiter l'impact de l'activité humaine sur la nature sont possibles pour éviter le pire et laisser une planète saine à nos enfants et nos petits-enfants.

Rejoindre l'association : nous ne serons jamais trop pour défendre notre environnement : n'hésitez pas à nous rejoindre en nous contactant (adresse et téléphones ci-dessous).

Pour en savoir plus et voir entre autres le compte rendu de l'AG faisant le résumé des actions menées, vous pouvez consulter le site de l'association sur : <http://ens.pagesperso-orange.fr/ens/index.htm>

**4 RUE DES ROQUETTES - 72610 CHAMPFLEUR
02 33 31 73 83 ou à défaut : 02 33 31 80 97**



Le coin nature

► *L'actualité du Parc sur votre commune*

L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE (ABC) PERSEIGNE : UN PORTRAIT NATURE DES COMMUNES ENGAGÉES.

Lancés en 2010 et portés au niveau national par l'Office français de la biodiversité, les Atlas de la Biodiversité Communale sont aujourd'hui déclinés dans plus de 2 300 communes françaises dont Ancinnes. Intégrée dans le projet de territoire « Perseigne » avec 6 autres communes avoisinantes du Parc naturel régional Normandie-Maine, Ancinnes bénéficiera jusqu'au printemps 2023, d'actions de connaissance naturalistes (inventaires) et de sensibilisation pour un public varié. À l'issue du programme, les synthèses seront transmises aux élus et serviront d'aide à la décision dans les documents d'urbanisme.

LES PROCHAINES ACTIONS

Le mardi **14 décembre 2021**, de **20h à 22h** au Centre Culturel, Place Charles de Gaulle à Ancinnes, aura lieu l'animation « **À vos feuilles, prêts, imaginez !** ». Animé par le Parc, cette soirée vous permettra de découvrir les multiples facettes des herbiers et fera appel à vos talents de botanistes en herbe et votre imagination.

Début 2022, nous vous donnons rendez-vous le week-end du samedi 29 (à 10h à Villeneuve-en-Perseigne et 14h à Neufchâtel-en-Saosnois) et dimanche 30 janvier (à 10h à Saint-Longis) pour participer au Grand comptage des oiseaux des jardins 2022. Les modalités des animations sont détaillées dans l'agenda du site internet du Parc.



Parc naturel régional et Géoparc Normandie-Maine
Le Chapitre - CS 80005 - 61 320 Carrouges Cedex
www.parc-naturel-normandie-maine.fr



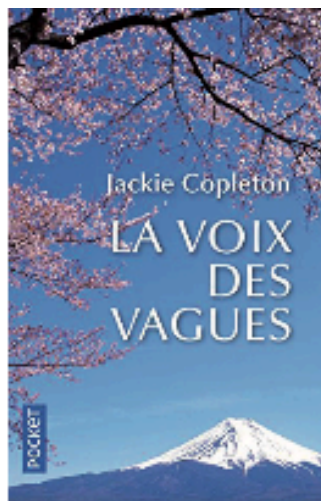
► *Un peu de lecture*

Coup de cœur d'une bénévole de la bibliothèque :

" la voix des vagues de Jackie Copleton ".

États-Unis, une vieille japonaise ouvre la porte à un homme défiguré qui prétend être son petits fils disparu lors du bombardement de Nagasaki 40 ans plus tôt...

Ce premier livre au style fluide et agréable, plein de suspense et de nostalgie, nous plonge dans l'histoire



et les secrets d'une femme, d'une famille, d'un pays, avant, pendant et après le bombardement du 9 août 1945. L'immersion dans la culture japonaise est fascinante.

Jackie Copleton a su évoquer le plus dur, le plus sombre avec beaucoup de douceur, de poésie et de respect.

Ce roman est tout simplement magnifique et bouleversant.

► *Un peu d'histoire*

La prise d'Ancinnes

En 1944, Ancinnes est sous le joug de l'occupant allemand. Le village contrôle l'accès à la forêt de Perseigne qui est utilisée par les troupes allemandes comme lieu de stockage et de stationnement de matériels, de munitions, de carburant et de soldats. Sa prise devient donc un enjeu prioritaire pour les troupes alliées afin de couper le ravitaillement des Allemands.



Le 11 août 1944, vers midi, le Commandant Massu se heurte à une forte résistance aux abords de Rouessé-Fontaine. Il reçoit l'ordre de laisser là quelques hommes afin de fixer les troupes allemandes en poste, pour que le reste de ses effectifs puissent continuer leur progression.

À partir de 16 heures, les chars du 12^{ème} RCA arrivés par la route d'Ancinnette se déploient le long du Chemin de

Passé-Vite à partir du Coudray vers la route de Louvigny, de manière à tenir sous leur feu à la fois le bourg et la lisière de la forêt.

Le char de tête est pris à partie et détruit au lieu-dit les Navrottes. Le pilote, Gaston Fievet, est tué sur le coup et Gilbert Gobillot, son aide pilote, est extrait du char, grièvement blessé. Il ne tardera pas à succomber à ses blessures.

Le Général Leclerc lance ses fantassins vers la vallée, protégés par la couverture des blindés depuis la crête.

Vers 17 heures 30, entre le Parc-Sec et le Chesnay, une patrouille de trois hommes du Régiment de Marche du Tchad est mitraillée, causant la mort de l'adjudant Léon Pagnoux et du sergent-chef Dominique Missoffe.

Le duel d'artillerie se poursuit et provoquera la mort de civils : Gaston Poirier, trois de ses enfants, Jacqueline, 15 ans, Jean, 14 ans et le petit Gérard, 2 ans et demi, ainsi que celle d'une voisine, Marie Huet, 44 ans.

À la fin de la journée, Ancinnes est prise.

Au total, 4 soldats français, 5 civils et 9 soldats allemands auront perdu la vie dans les combats du 11 août 1944 pour la libération d'Ancinnes.



Vous pouvez suivre notre actualité sur la page facebook de la commune <https://www.facebook.com/ancinnes>

Le site internet www.ancinnes.fr vous permettra de retrouver toutes les informations utiles et les documents pour faciliter vos démarches.



Vous pouvez également télécharger sur votre smartphone l'application PanneauPocket afin d'être notifié en temps réel des manifestations, informations essentielles et alertes.

Nous contacter
Mail : contact@ancinnes.fr • Téléphone : 02 33 82 22 52



Nous tenons à saluer la participation de tous les rédacteurs de ce bulletin municipal, les associations et leur vitalité, ainsi que Mme Myriam Legrand et Mme Martine Murat pour leur collaboration à l'édition de cette seconde édition de L'Ancinnois